

PORTER A CONNAISSANCE

du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

*Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de communes Sèves-Taute*

RAPPORT ECRIT

Septembre 2014



TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FREDON : Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

FTP : File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichiers)

Kteq CO₂ : Kilotonnes en équivalent CO₂

MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisées

PGB : Plan de Gestion du Bocage

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PnrMCB : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

RIS : Relais Informations Service

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SIG : Système d'Information Géographique

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

*Le présent Porter à Connaissance a été réalisé
par l'équipe technique du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
Contenu.....	2
Utilisation.....	2
Mode d'emploi des fiches.....	3
LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN	4
Qu'est ce qu'un Parc ?.....	4
Le PnrMCB.....	4
LA CHARTE 2010-2022 DU PARC	6
Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?.....	6
La Charte du PnrMCB.....	6
La Charte du Parc et les documents d'urbanisme.....	6
ORIENTATION 1	8
ORIENTATION 2	10
ORIENTATION 3	12
ORIENTATION 4	14
ORIENTATION 5	16
ORIENTATIONS 6 ET 7	18
ORIENTATIONS 8 ET 9	20
PLAN DE PARC	22
ANNEXES	25
Glossaire.....	26
Bibliographie.....	27
Documents disponibles sur le serveur FTP.....	28
Données SIG disponibles sur le serveur FTP.....	29

INTRODUCTION

Le présent « Porter à Connaissance du Parc » comprend les informations, dont le Parc dispose, et jugées utiles pour l'élaboration de votre document d'urbanisme.

Il a pour principal objectif **de contribuer à la préparation du projet et de faciliter la mise en œuvre de la Charte** dans les documents d'urbanisme (Mesure 19 de la Charte du Parc).

Le Parc réalise ce « Porter à Connaissance du Parc » dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur document d'urbanisme et de son rôle de Personne Publique Associée.

Contenu

Le « Porter à Connaissance du Parc » comporte un rapport écrit et un accès FTP.

Rapport écrit

Le rapport écrit se divise deux parties :

- Le Parc et la Charte du Parc : Informations générales sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, et la Charte 2010-2022 du Parc.
- Les orientations de la Charte : Pour chacune des orientations de la Charte concernant l'urbanisme, une fiche ainsi qu'une carte sont fournies. Le mode d'emploi des fiches est présenté à la page suivante. Les cartes accompagnant les fiches sont des cartes de synthèses qui ont pour principal objectif d'illustrer le contenu des fiches. Elles ne représentent en aucun cas l'exhaustivité des connaissances du Parc dans les thématiques concernées.

Les mots suivis d'un astérisque * sont définis dans le glossaire.

Accès FTP

Le Parc met à disposition, de la communauté de communes et du bureau d'études chargé de la réalisation du document d'urbanisme, un certain nombre d'études, de documents et de données sur le serveur FTP du Parc.

Utilisation

Les informations contenues dans le rapport écrit et sur le serveur FTP du Parc ont vocation à nourrir le projet des collectivités. Elles pourront donc être reprises, sous réserve d'en citer la source, dans les différentes pièces du document d'urbanisme.

Toutes les cartes réalisées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sont soumises à des droits d'utilisation particuliers. Toute publication ou reproduction de ces cartes doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Parc.

Pour toutes questions ou contact :

BELLANGER Hégésippe

Chargé de mission urbanisme

02 33 71 62 46

hbellanger@parc-cotentin-bessin.fr

Mode d'emploi des fiches

Liste des principes concrets du rapport de Charte et du Plan de Parc qui orientent de manière significative l'urbanisation et qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Pour connaître les paragraphes de la Charte concernés par les principes à prendre en compte, il faut se reporter aux références indiquées entre parenthèses.

Informations dont dispose le Parc sur le territoire. Ces informations, non-exhaustives, doivent permettre d'alimenter les réflexions, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière, et de souligner les enjeux spécifiques liés aux principes de la Charte.

Elles pourront être reprises en totalité ou partiellement dans le rapport de présentation mais n'ont pas vocation à se substituer à l'analyse du territoire.

Liste des principales études (études techniques, rapport de stage...) et publications (techniques, touristiques...) dont le Parc dispose.

Les études sont soit disponibles sur le serveur FTP du Parc (liste fournie en annexe), soient consultables au siège administratif du Parc. Les publications sont quant à elles téléchargeables sur le site internet du Parc dans la rubrique Téléchargements.

Pour obtenir les références complètes des études et publications citées, veuillez contacter le Parc.

Liste des principales actions (missions assurées par le Parc, projets pilotés par le Parc...) et politiques (politiques d'aides et/ou d'accompagnement) actuellement menées par le Parc.

Ces actions et politiques sont conduites grâce aux soutiens et aux contributions de nombreux partenaires.

Pour obtenir, les descriptions détaillées des actions et politiques citées, veuillez contacter le Parc.

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN PARC NATUREL RÉGIONAL

ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préférer et maintenir en bon état de conservation le **biotope** sur les sites Natura 2000 et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la **matrice ordinaire** (jalons, mares, verges, chovèches...) et les espèces emblématiques (chèvres-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Identifier les **problématiques des continuités écologiques** (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)

INFORMATIONS

Le territoire de la communauté de communes est concerné par **deux sites Natura 2000** et **quatre Zones d'Intérêt Écologique Majeur** :

- Site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vays » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000 « Basses vallées du Cotentin et Baie des Vays » (Directive Oiseaux)
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur : « Littoral de la côte Est », « Basses vallées de la Doune » et « Baie des Vays » (dont la Réserve naturelle nationale du Domaine de Bauguellet)

Ces espaces, qui couvrent une partie importante de la communauté de communes, représentent un capital de biodiversité extraordinaire pour le territoire.

La **matrice ordinaire** est présente sous différentes formes sur le territoire. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chovèches...), en est l'élément le plus marquant. Le territoire de la communauté de communes comporte deux types de bocage : le bocage adouci du Plain (ancien bocage à Ompes) et le bocage vallonné du secteur de Picauville. Il est à noter que la densité de haies de mares sur le territoire est particulièrement remarquable.

Parmi les **espèces emblématiques présentes sur le territoire**, il peut être cité les chèvres-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne (à proximité du marais), la chouette chevêche (dans plusieurs bâtiments du secteur des polders) ainsi que le phoque veau-marin (dans la Baie des Vays).

Maintenir et améliorer les **continuités écologiques** est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité. À l'échelle de la communauté de communes, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques sont le bocage (haies, pannes...), les milieux humides (marais, mares, pannes zones humides du bocage...), les cours d'eau, les milieux dunaires et les milieux prairiaux. Les sous-trames écologiques du bocage et des milieux humides semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS	ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC
<p>Études</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documents d'objectif des sites Natura 2000 (Directives Habitats et Oiseaux - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vays (2010)) - Approche intercommunale de la Terre verte et bleu de la communauté de communes de Sainte-Mère-Église (2012) - Définition d'une stratégie de conservation d'un réseau de mares à l'échelle communale - Exemples de Bonneville et Sainte-Mère de Mont (2010) <p>Publications</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000, Un patrimoine d'intérêt commun » (2010), « Migrations » (2011), « Le phoque veau marin » (2012) - Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chèvres-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevêche » (2011) - Flore et végétation des marais (2007) - Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2003) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour le compte de l'État, le Parc est opérateur de documents d'objectif des sites Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vays » (Directives Habitats et Oiseaux). - Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des Mesures Agro-Environnementales Individuelles (MAEI) sur les sites Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin. - Le Parc anime une politique « Marais communaux » qui soutient les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.

Porter à Connaissance du Parc 9 PNRMCB/Décembre 2012

Liste des principales données SIG dont dispose le Parc. Elles sont disponibles sur le serveur FTP du Parc.

Le descriptif sommaire de chacune de ces données est fourni en annexe.

LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Qu'est ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Pour en savoir + : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Le PnrMCB

Situé en Basse-Normandie sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB) couvre 150 communes sur une surface de 146 650 hectares, représentant une population de 74 000 habitants (RGP2006).

Le PnrMCB constitue un territoire exceptionnel à plusieurs titres :

- Une zone humide reconnue mondialement pour sa biodiversité* (27 350 ha de marais),
- Une importante ressource en eau potable d'intérêt régional,
- Un paysage de marais et de bocage particulièrement préservé,
- Une diversité patrimoniale et culturelle,
- Une histoire marquée par la seconde guerre mondiale.

Le territoire du Parc se décline selon cinq grandes unités écologiques et paysagères :

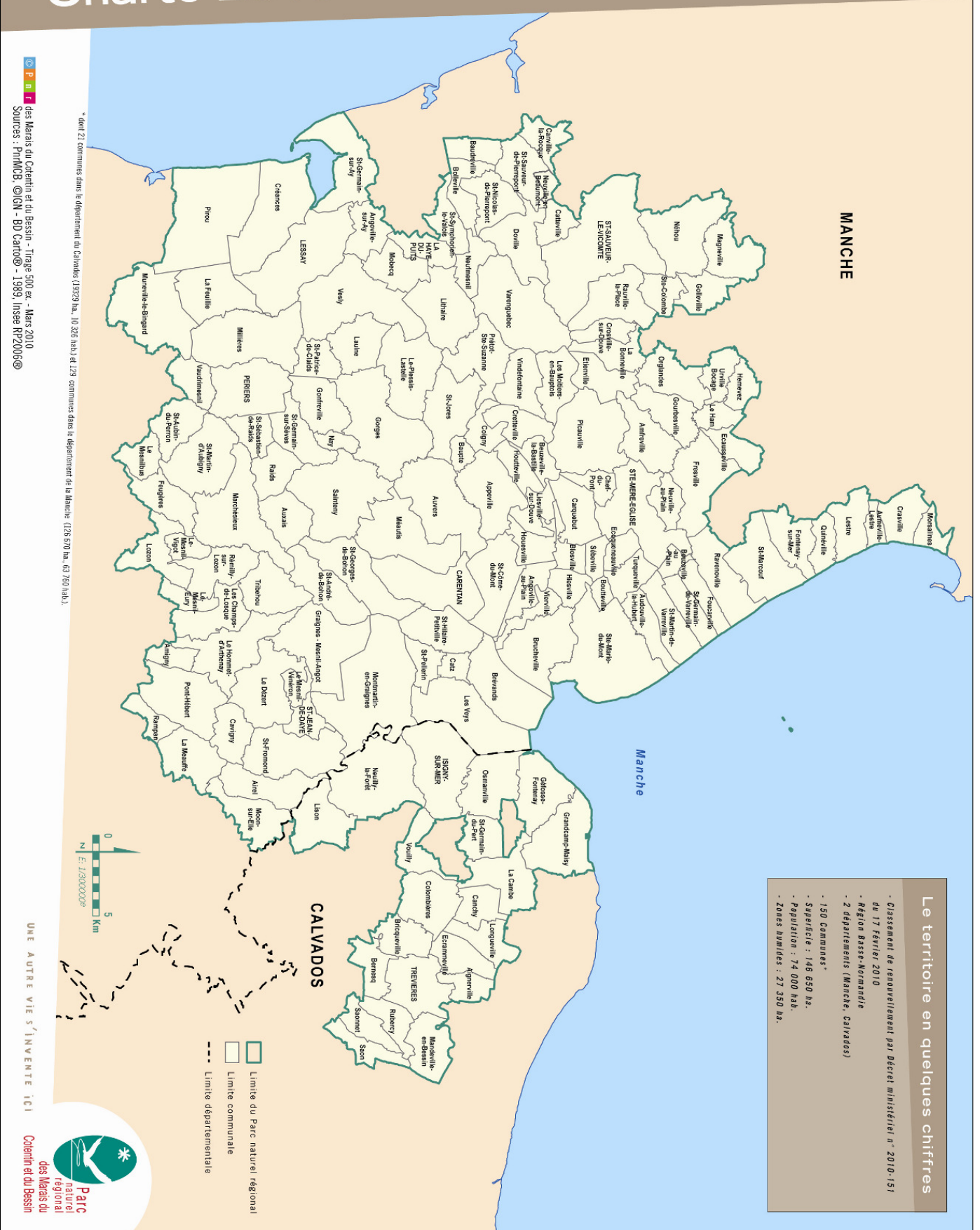
- Les marais ou « bas-pays » et leurs franges
- Le bocage ou le « haut pays »
- Les monts
- Le littoral (côtes est et ouest)
- Les landes

Le PnrMCB a été créé le 14 mai 1991. Son classement a été renouvelé par décret ministériel le 17 février 2010.

Le PnrMCB fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte. Il associe différents échelons de collectivités : Communes, Conseils généraux, Conseil régional.... Les membres du comité syndical décident des grandes orientations du Parc sur proposition des commissions de travail. Le bureau gère au quotidien la mise en œuvre des actions du Parc. Une équipe pluridisciplinaire impulse et met en œuvre les actions de la charte sur le terrain.

Pour en savoir + : www.parc-cotentin-bessin.fr

Charte 2010-2022 - Le territoire



LA CHARTE 2010-2022 DU PARC

Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour douze ans maximum. Elle engage les collectivités du territoire (communes, EPCI, conseils généraux...) qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

La Charte d'un Parc comporte :

- Un rapport qui présente le projet du territoire,
- Un plan de Parc qui spatialise les orientations du projet,
- Des annexes qui comprennent notamment les statuts du syndicat mixte du Parc et l'emblème du Parc.

Pour en savoir + : www.parcs-naturels-regionaux.fr

La Charte du PnrMCB

La Charte 2010-2022 du Parc a été approuvée par le Conseil régional de Basse-Normandie le 24 avril 2009 et adoptée par le décret ministériel du 17 février 2010. Elle est le reflet d'une histoire, d'une légitimité acquise au cours de ses 19 années d'expériences, de ses savoir-faire et d'une culture du dialogue avec ses partenaires. Le projet de territoire élaboré, détermine une ambition partagée traduite en orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire des marais.

La Charte 2010-2022 du Parc, reconnue Agenda 21* par le Ministère de l'Écologie, s'articule autour de 4 vocations :

- Vocation 1 : Gérer et préserver notre biodiversité* et notre ressource en eau pour les générations futures
- Vocation 2 : Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie
- Vocation 3 : Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique
- Vocation 4 : Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

Chaque vocation de la Charte 2010-2022 du Parc se décline en plusieurs orientations et mesures.

Pour en savoir + : www.parc-cotentin-bessin.fr

La Charte du Parc et les documents d'urbanisme

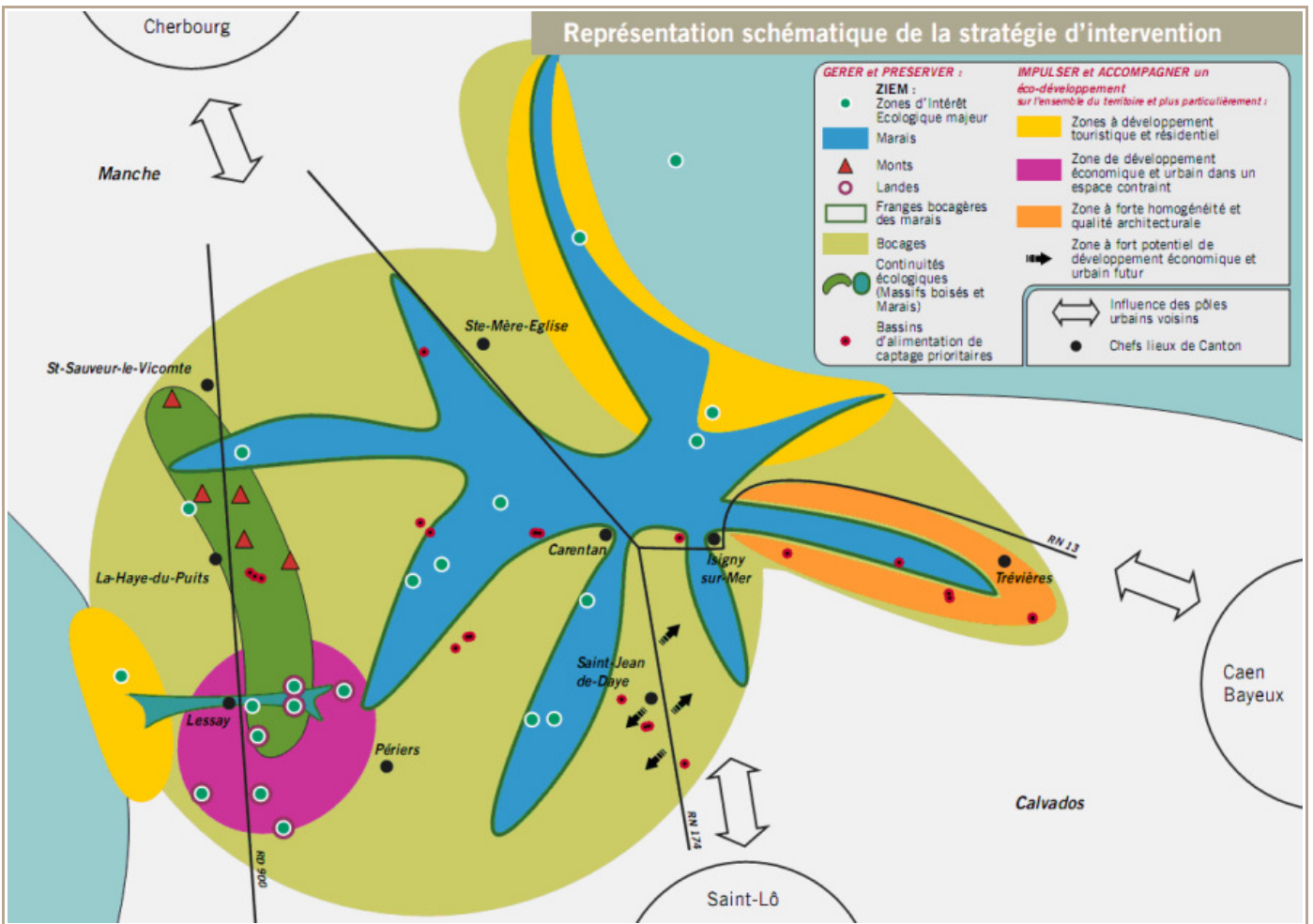
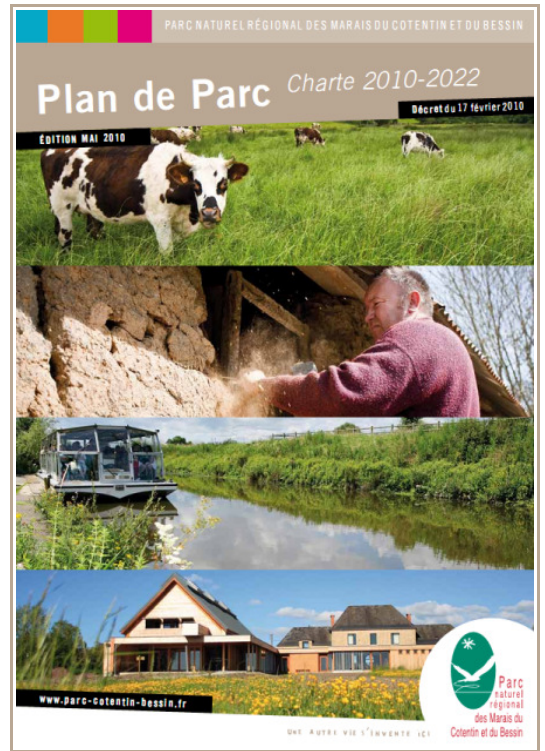
Les Schémas de Cohérence Territoriale

Les SCoT doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. Ils doivent notamment transposer les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée.

Les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales

En l'absence de SCoT approuvé, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. En présence d'un SCoT approuvé, les PLU et les cartes communales doivent uniquement être compatibles avec le SCoT.

La Loi «Solidarité et Renouvellement Urbain» du 13 décembre 2000 reconnaît les Parcs naturels régionaux comme Personnes Publiques Associées dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Dans ce cadre, le Parc accompagne les collectivités (réalisation d'un Porter à Connaissance, participation aux réunions...) pour qu'elles élaborent des documents d'urbanisme mettant en œuvre les principales orientations de la Charte 2010-2022 du Parc.



ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver et maintenir en bon état de conservation la biodiversité* sur les sites Natura 2000* et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur* (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jardins, mares, vergers, chemins...) et les espèces emblématiques (chauves-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Intégrer la problématique des continuités écologiques* (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)

INFORMATIONS

Le territoire de la communauté de communes est concerné par **trois sites Natura 2000*** et **trois Zones d'Intérêt Écologique Majeur*** :

- Site Natura 2000* « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000* « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » (Directive Oiseaux)
- Site Natura 2000* « Havre de Saint-Germain-sur-Ay – Landes de Lessay » (Directive Habitats)
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur* : « Roselière des Rouges-Pièces », « Marais d'Auxais » et « Tourbière de Baupte »

A noter que dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées Terrestres de l'État, la communauté de communes est concernée par **trois Projets Potentiellement Éligibles** : « La Tourbière de Baupte et ses abords » en Réserve Naturelle Nationale, « La Douve et ses affluents » en arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et « La Lande Boisée de Saint-Patrice-de-Clajds » en Réserve Biologique Dirigée.

La **Tourbière de Baupte** (également appelée « marais de Gorges ») constitue l'une des plus grande exploitation de tourbe de France. La fin de l'exploitation de la tourbière et la remise en eau d'une partie du site représentent des enjeux écologiques et économiques très importants pour le nord du territoire de la communauté de communes.

La **nature ordinaire est présente sous différentes formes sur la communauté de communes**. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chemins...), en est l'élément le plus marquant. Il est ponctué de nombreux vergers et particulièrement dense au sud de la RD900. Le territoire comprend également de **nombreuses zones humides sur le haut pays** (Voir Orientation 2).

Parmi les **espèces emblématiques présentes sur le territoire de la communauté de communes**, il peut être cité les chauves-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne (à proximité du marais), le saumon atlantique et la lamproie marine (dans la Taute).

Identifier et maintenir les **continuités écologiques*** est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité*. A l'échelle de la communauté de communes, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques* seront le bocage (haies, prairies...), les milieux humides (marais, mares, petites zones humides du bocage...), les cours d'eau et les milieux boisés. Les sous-trames écologiques des milieux humides et du bocage semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Documents d'objectif des sites Natura 2000* « Marais du Cotentin et du Bessin -Baie des Veys » (2010), « Havre de Saint-Germain-sur-Ay -Landes de Lessay » (2009)
- Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire (2012)
- Étude des impacts agricoles liés à la remontée des eaux de la tourbière de Baupte (2010)
- Étude de valorisation touristique du marais de Gorges (2011)

Publications

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000* » (2010), « Migrateurs » (2011), « Le phoque veau marin » (2012)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chauves-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevêche » (2011)
- Fiches pratiques NATURE ORDINAIRE : « Restaurer une mare », « Des bords de route fleuris », « Accueillir la nature dans son jardin »
- Flore et végétation des marais (2007), Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2003)

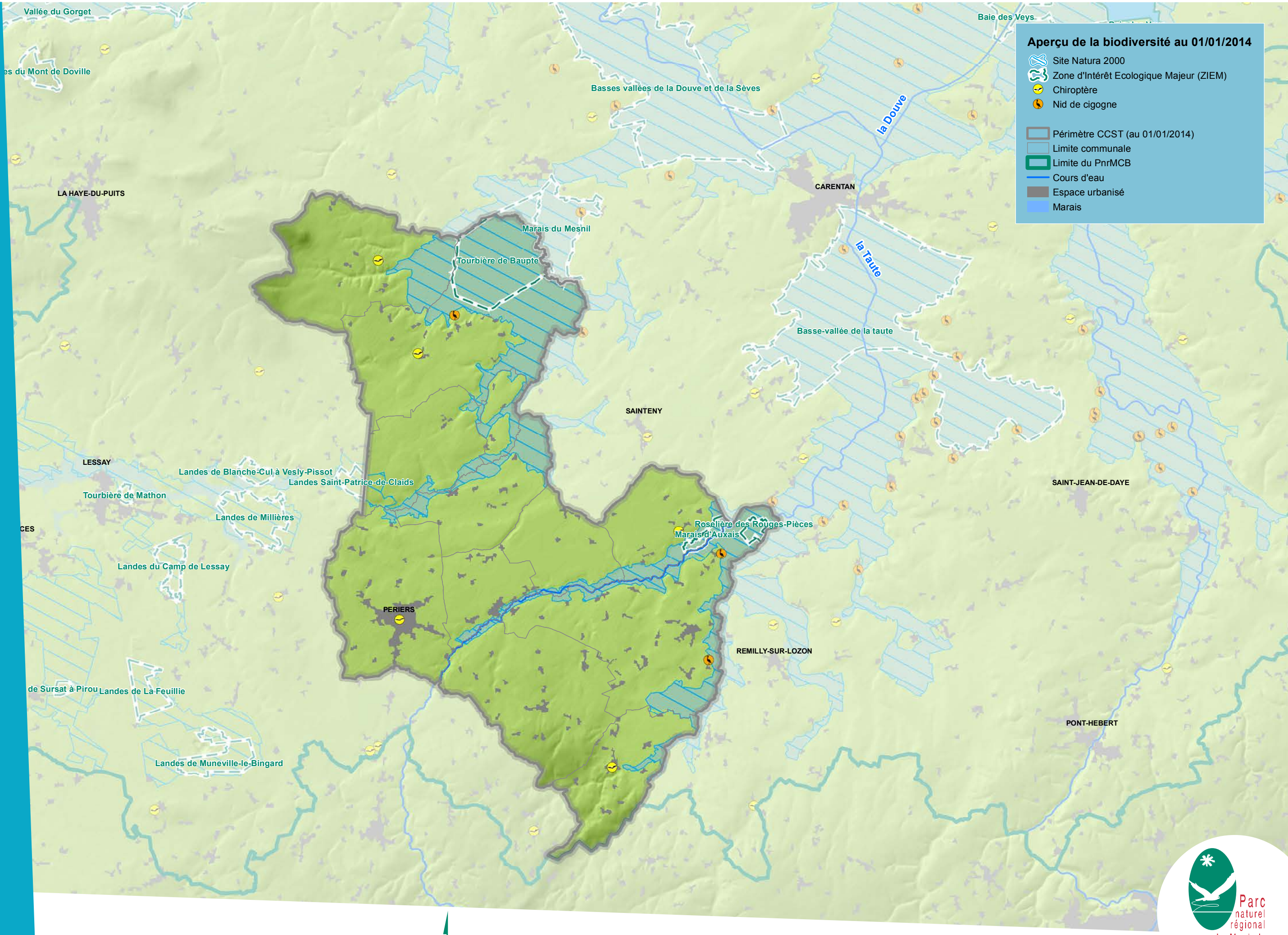
ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Pour le compte de l'État, le Parc est **opérateur des documents d'objectif des sites Natura 2000*** « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » (Directives Habitats et Oiseaux) et « Havre de Saint-Germain-sur-Ay - Landes de Lessay » (Directive Habitats).
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des **Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt)** sur les sites Natura 2000* des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Parc anime une politique « **Marais communaux** » qui soutien les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.

DONNEES SIG

- Zones d'Intérêt Écologique Majeur*
- Nids de cigognes
- Colonies de chauve-souris
- Haies
- Réservoirs de biodiversité
- Occupation du sol

Biodiversité



Aperçu de la biodiversité au 01/01/2014

- Site Natura 2000
- Zone d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM)
- Chiroptère
- Nid de cigogne
- Périmètre CCST (au 01/01/2014)
- Limite communale
- Limite du PnrMCB
- Cours d'eau
- Espace urbanisé
- Marais



ORIENTATION 2 : ASSURER UNE GESTION ÉQUILBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Maintenir ou reconquérir un niveau qualitatif et quantitatif satisfaisant de la ressource en eau potable (*Mesure 12, Plan de Parc*)
- Maintenir ou reconquérir la qualité des eaux de surface (*Mesure 13*)

INFORMATIONS

2 captages d'alimentation en eau potable sont présents sur le territoire de la communauté de communes :

- Saint-Germain-sur-Sèves (Le Marais F1 et F4)
- Marchésieux (Les Douceries P1)

Les deux captages possèdent des **Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) identifiés comme prioritaires** par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015. Le BAC du captage de Saint-Germain-sur-Sèves est également inscrit à la liste des captages dits « Grenelle ».

Le territoire de la communauté de communes est desservi par **4 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable** (SIAEP du Bauptois, de Sainteny, de Saint-Martin-d'Aubigny et de Tribehou) et **1 Syndicat communal d'Adduction d'Eau Potable** (SAEP de Périers). L'eau potable distribuée par ces syndicats est issue des aquifères de l'« Isthme du Cotentin » (dit « stratégiques » par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie) et des aquifères de socle.

3 masses d'eau souterraines concernent le territoire de la communauté de communes :

- ME 3101 (¾ nord-est de la CC) et ME 3402 (frange sud-est de la CC) : état chimique médiocre (objectif bon état 2021)
- ME 3503 (frange ouest et sud de la CC) : état chimique bon (objectif bon état 2015)

6 communes du territoire sont situées dans la « zone vulnérable », dans le cadre de la Directive « nitrates agricoles ».

Le territoire comprend de **nombreuses zones humides sur le haut pays** (hors marais). La préservation de ces espaces (souvent de tailles réduites) revêt un intérêt tout particulier. Car ces milieux, en nette régression depuis plus de 50 ans, rendent une multitude de services à la société (contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau, lieu de reproduction de nombreuses espèces, stockage des eaux de crue...).

Les principaux cours d'eau du territoire de la communauté de communes connaissent des problèmes de qualité (au titre de la Directive Cadre sur l'Eau pour la période 2006-2007) :

- La Holerotte : état écologique « médiocre »
- La Sèves et la Taute : état écologique « moyen »

A noter que les deux cours d'eau du nord du territoire (Le Mouloir et le Ruisseau de Gorges) possèdent un état écologique « bon ». Pour chacune de ces masses d'eau superficielles, un impératif d'amélioration de la qualité et d'atteinte d'un bon état, a été fixé à court terme (2015).

L'ensemble des communes de la communauté de communes sont couvertes par le SAGE Douve-Taute, dont le Parc porte la démarche d'élaboration sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau (CLE). La stratégie a été validée par la CLE le 4 février 2014. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable est en cours de rédaction. La mise en œuvre des actions est prévue pour décembre 2015.

Par ailleurs, **7 communes du territoire sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics** de la FREDON.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- État des lieux et éléments de diagnostic du SAGE Douve-Taute (2010)
- Scénarios tendanciel et alternatifs du SAGE Douve-Taute (2013)
- Stratégie du SAGE Douve-Taute (2014)
- Étude des milieux aquatiques des bassins versants de la Sèves et de la Taute (2013)

Publications

- Lettre du SAGE Douve-Taute : « infoSAGE n°1 » (2011), « infoSAGE n°2 » (2012), « infoSAGE n°3 » (2013)















ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

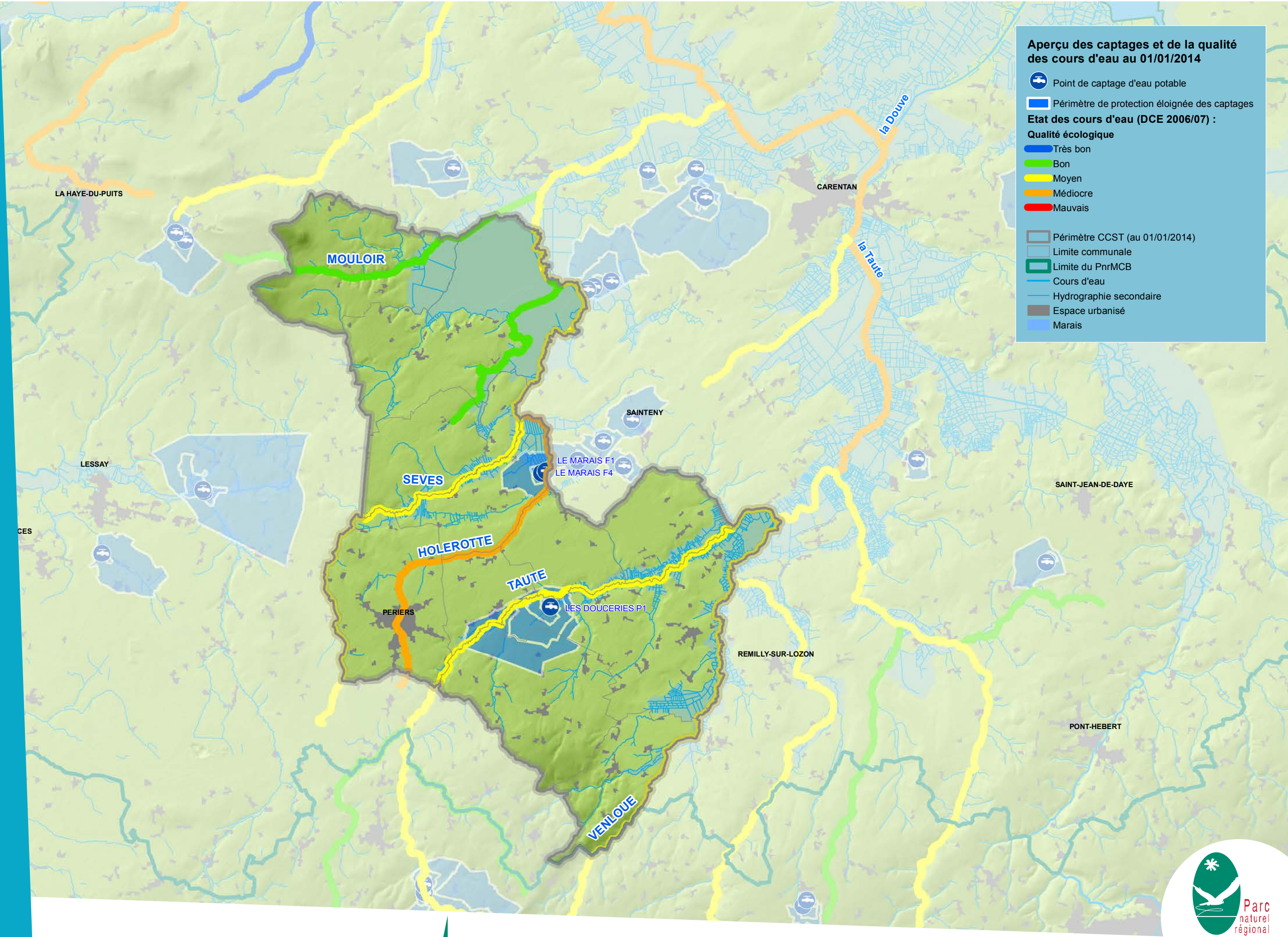
- Le Parc porte la démarche d'élaboration et d'animation du **SAGE Douve-Taute** sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau de celui-ci.
- Le Parc soutient, avec la FREDON, la mise en place de la **charte d'entretien des espaces publics** dans les collectivités du Parc

DONNEES SIG

- Ouvrages hydrauliques

Aperçu des captages et de la qualité des cours d'eau au 01/01/2014

-  Point de captage d'eau potable
-  Périmètre de protection éloignée des captages
- Etat des cours d'eau (DCE 2006/07) :**
- Qualité écologique**
-  Très bon
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais
-  Périmètre CCST (au 01/01/2014)
-  Limite communale
-  Limite du PnrMCB
-  Cours d'eau
-  Hydrographie secondaire
-  Espace urbanisé
-  Marais



ORIENTATION 3 : AGIR SUR LES PAYSAGES DE DEMAIN

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Construire des paysages de qualité et fonctionnels (*Mesures 14 et 15*)
- Aménager les transitions entre espace rural et urbanisé (entrées de bourgs, franges urbaines...) (*Mesures 14 et 19*)
- Maîtriser les évolutions des paysages appréhendés depuis les points de découverte (cônes de vue*, points de vue aménagés, traversées de marais...) (*Mesures 14 et 16, plan de Parc*)

INFORMATIONS

En 2010 et 2011, le Parc a réalisé un « Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ». Ses objectifs étaient d'acquérir des connaissances sur les paysages du Parc, d'identifier les enjeux en terme d'avenir et de définir des actions en faveur de ces paysages.

Ce document de référence sur les paysages identifie **8 sous-unités paysagères*** sur le territoire de la communauté de communes :

- Grand Marais de la Taute : un marais relativement étroit avec quelques secteurs enrichis dont le marais des Rouges-Pièces suite à l'arrêt de la production de Rotz (mélange de végétaux utilisés autrefois pour couvrir les maisons), des franges nettes boisées, une urbanisation en bas de coteaux assez importante.
- Les marais de la Sèves : un fond de vallée très vaste aux coteaux éloignés, des franges nettes (pentues et/ou boisées), une architecture en grès ou en terre (teintes allant de l'ocre à l'orangé).
- Les digitations de la Taute : un marais étroit traversé par plusieurs lignes à haute tension, des franges au relief très doux, des bourgs et hameaux nombreux en bordure de marais.
- Le marais de la Sèves (petit) : un fond de vallée peu large présentant un embocagement relativement important, des franges floues, une densité importante de fermes et habitations à proximité du marais.
- Le bocage fermé enherbé : un bocage fermé (haies denses et continues) comprenant très majoritairement des prairies, une dispersion de bosquets et de petits vergers, une architecture mêlant pierre et terre.
- Espace ouvert au centre du Parc : un bocage hétérogène composé de micro-secteurs ouverts et de micro-secteurs fermés, de nombreux sièges d'exploitation agricole isolés (parfois très visibles), plusieurs lignes moyenne et haute tension.
- Les prémices du bocage coutançais : un bocage vallonné comprenant une association de cultures, de prairies et de vergers, un bâti dispersé mêlant une pierre plutôt grise à une terre allant de l'ocre à l'orangé.
- Les Monts du Parc : un ensemble de collines gréseuses, un bocage fermé reliant les différents monts, une urbanisation discrète mais des infrastructures marquantes.

Les paysages, et plus particulièrement les paysages de bocage et marais, peuvent être appréhendés sur le territoire depuis quelques panoramas. Parmi ceux-ci, **un point de vue a été aménagé avec l'aide du Parc sur la communauté de communes** :

- Le Donjon du Plessis (Le Plessis-Lastelle) : panorama sur les marais de la Sèves et le Mont castre

Une fiche paysagère a été réalisée sur ce point de vue. Ce document détaille les caractéristiques et les enjeux paysagers ainsi que les recommandations à mettre en œuvre pour maintenir la qualité des paysages perçus depuis ce point de vue.

Les paysages de marais peuvent être découverts depuis les traversées de marais. Et les marais de la Sèves et de la Taute en comprennent de nombreuses. Parmi les traversées les plus remarquables, il peut être cité : la RD57 entre Le Moulin (Saint-André-de-Bohon) et La Varde (Marchésieux), et la RD97 entre Bléhou (Saintenty) et Le Hommet (Gorges).

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)
- Fiche Paysagère « Le Donjon du Plessis » (2013)

Publications

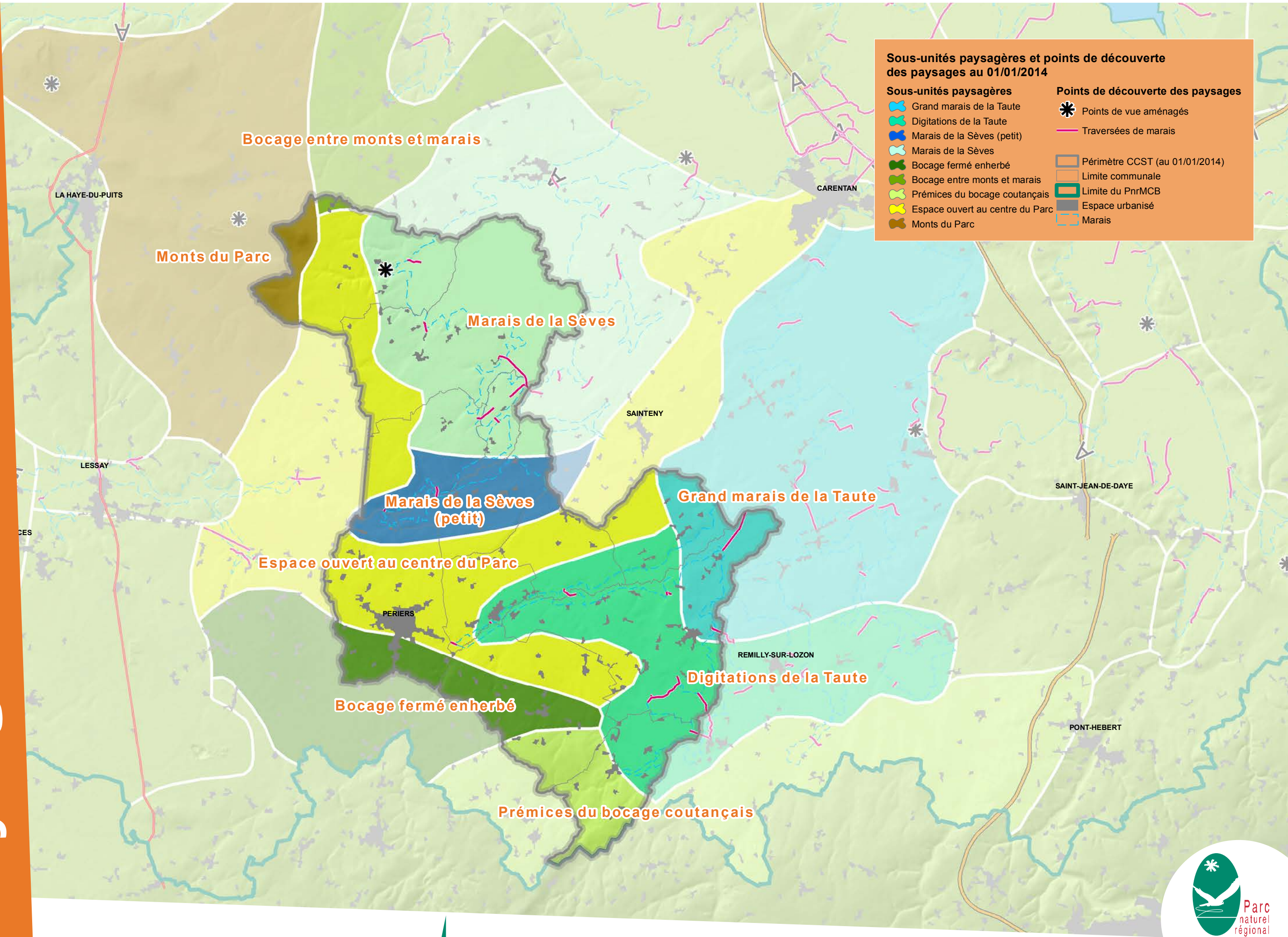
- Feuilles de paysages (2005)
- A fleur de paysages (2004)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc a mis en place un **observatoire photographique des paysages** à l'échelle du territoire du Parc, pour étudier l'évolution des paysages.

DONNEES SIG

- Unités et sous-unités paysagères*



ORIENTATION 4 : PROMOUVOIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Utiliser l'espace de manière économe et équilibrée dans ses affectations (*Mesure 19*)
- Prendre en compte l'activité agricole et plus particulièrement, les exploitations utilisatrices de marais situées sur les franges bocagères* (*Mesure 19*)
- Urbaniser principalement le pôle d'emploi de l'espace rural, les bourgs structurants et leurs communes voisines par le renforcement et l'extension (*Mesure 19*)
- Privilégier la densification des espaces disponibles dans toutes les communes (*Mesure 19*)
- Proposer des principes architecturaux pour réussir les extensions (*Mesures 19 et 22*)
- Promouvoir des projets de territoire répondant aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle (*Mesure 19*)
- -Réaliser une évaluation préalable, dans les secteurs destinés à l'urbanisation, au regard des risques pouvant intervenir dans les zones inondables (sécurité des personnes et des biens, incidences sur les milieux naturels...) (*Mesure 19*)

INFORMATIONS

Périers constitue le seul bourg structurant du territoire. Les onze autres villages se structuraient en une multitude de hameaux dont celui de l'église ne deviendra le principal qu'à partir du 19^e siècle et l'arrivée des mairies et des écoles.

Fruit de la ressource géologique et de l'histoire, le bâti des douze communes de l'intercommunalité peut se lire au travers de **trois familles architecturales** : le bâti en bauge, le bâti en pierre et le bâti de la Reconstruction. La technique de la bauge (voir Orientation 5) permet de répondre, du 16^e siècle au premier quart du 20^e siècle, à l'ensemble des besoins du bâti vernaculaire. Tandis que, jusqu'au milieu du 19^e siècle, à l'exception des moulins et de certaines fermes, la maçonnerie en pierre fut l'apanage des édifices nobles et religieux. Avec le développement des réseaux de transport et l'industrialisation, l'usage de la pierre puis de la brique deviendra plus fréquent. Les édifices de la Reconstruction, consécutifs aux destructions de l'été 1944, constituent une architecture marquée tant par la variété des formes que par l'usage de « nouveaux » matériaux (béton, ciment, etc). La rapidité offerte par la mise en œuvre de ceux-ci modifiera durablement les habitudes constructives et la perception du patrimoine bâti : opposition des matériaux modernes et des matériaux vernaculaires. Il est à noter que cette thématique d'opposition entre les matériaux a été l'objet d'une résidence d'artistes sur la communauté de communes en 2012 et 2013. Intitulée « Terre et béton, dialogue entre deux patrimoines », soutenue par le Parc, elle avait notamment pour objectif de montrer la richesse et la complexité de ces usages techniques. Il est à noter que le bâti de la Reconstruction de par une appréciation négative est un patrimoine menacé par un risque de dénaturation et d'abandon.

Sur le territoire de la communauté de communes de Sèves et Taute, **l'implantation du bâti vernaculaire se fait généralement de façon à orienter la façade principale du logis au sud, sud-est.** Ceci afin de bénéficier du meilleur ensoleillement possible et de soumettre le moins de maçonnerie à l'érosion des vents dominants d'ouest. Qu'ils soient jointifs ou non les bâtiments s'organisent autour d'une cour ou en bord de voirie selon plusieurs types d'implantations : en alignement, en parallèle, en L, en U ou en occupant les quatre côtés pour former une cour fermée. Ce dernier type d'implantation est particulièrement caractéristique des grosses fermes de ce territoire.

Par ailleurs, **deux communes du territoire possèdent un Règlement Local de la Publicité** : Périers et Saint-Martin-d'Aubigny. et **7 communes de la communauté de communes se sont engagées avec le Parc dans la démarche de mise en conformité avec la Loi sur la Publicité** (qui interdit la publicité sur les territoires de Pnr en l'absence de Règlement Local de Publicité).

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Inventaire du patrimoine bâti sur la CC Sèves-Taute (2001-2004)

Publications

- Entre Sèves et Taute, De terre et de pierre dans les marais du Cotentin (2004)

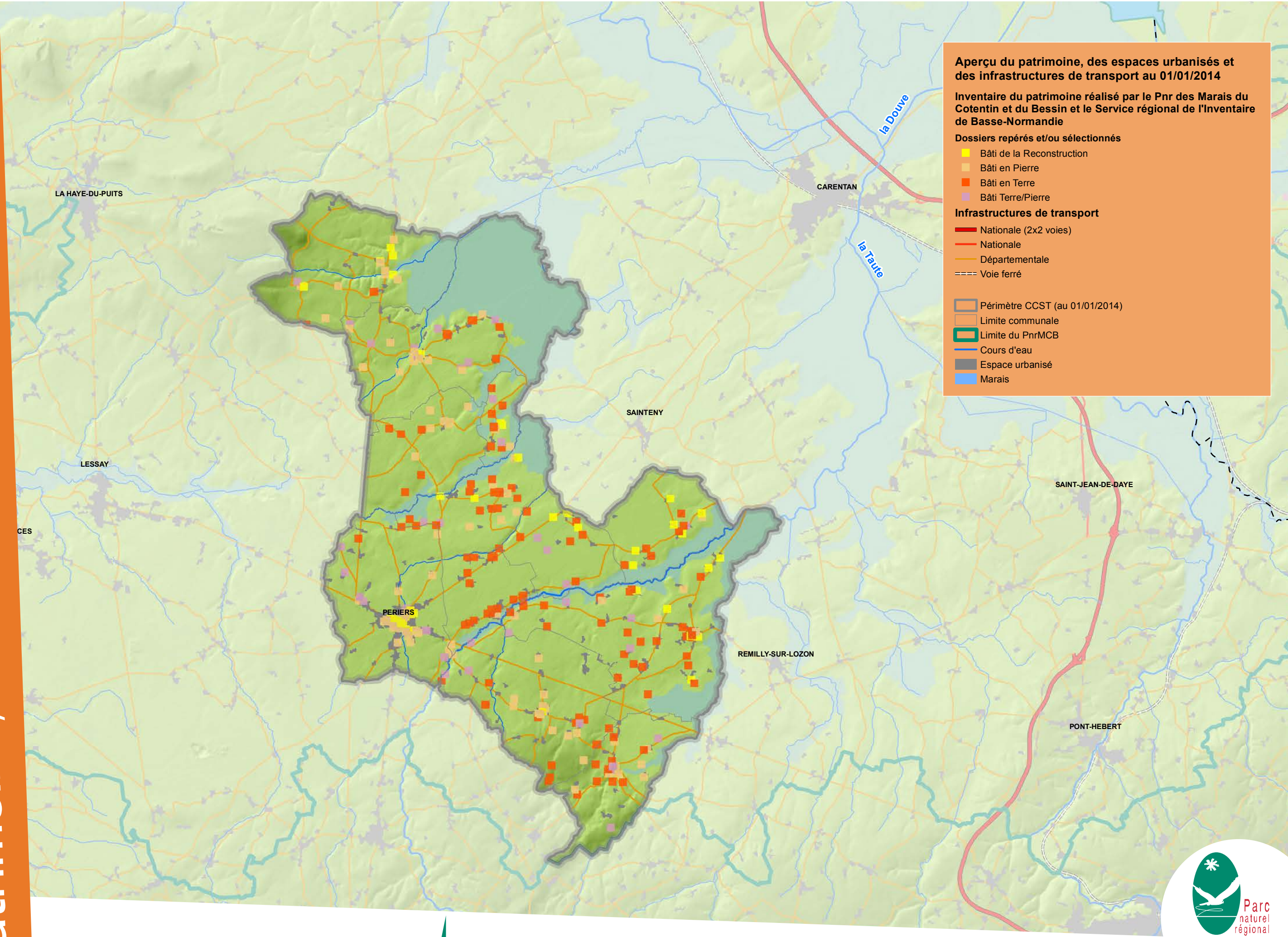
DONNEES SIG

- Patrimoine bâti Cdc Sèves-Taute

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Dans le cadre de sa politique « **Accompagnement des PLUi** », le Parc soutien techniquement et financièrement les collectivités souhaitant élaborer un PLU intercommunal.
- Le Parc accompagne les communautés de communes volontaires dans l'élaboration de **projets territoriaux de Développement Durable** (Agenda 21*).
- Le Parc accompagne techniquement les communautés de communes volontaires dans des **démarches d'inventaire de patrimoine**.
- Depuis 1994, le Parc accompagne les communes dans l'**application de la Loi sur la Publicité**.
- Le Parc soutient le développement d'**actions d'appropriation du patrimoine** de son territoire.

Patrimoine, urbanisme et infrastructures



Aperçu du patrimoine, des espaces urbanisés et des infrastructures de transport au 01/01/2014

Inventaire du patrimoine réalisé par le Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin et le Service régional de l'Inventaire de Basse-Normandie

Dossiers repérés et/ou sélectionnés

- Bâti de la Reconstruction
- Bâti en Pierre
- Bâti en Terre
- Bâti Terre/Pierre

Infrastructures de transport

- Nationale (2x2 voies)
- Nationale
- Départementale
- Voie ferré

Périmètre CCST (au 01/01/2014)
 Limite communale
 Limite du PnrMBC
 Cours d'eau
 Espace urbanisé
 Marais



ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'HABITAT

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser l'utilisation d'éco-matériaux* (terre, bois, roseaux...) et la production d'éco-constructions* (Mesures 20 et 22)
- Prendre en compte le patrimoine bâti en bauge* et/ou couvert en chaume* (Mesures 14 et 21)

INFORMATIONS

La **bauge*** (appelée localement **mâsse**) est une technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives. Si cette technique est très présente dans les marais du Cotentin et du Bessin, son usage très fréquent sur le territoire de la communauté de communes offre de notables caractéristiques. Les communes au nord de la Sèves présentent une architecture offrant un usage de la terre crue fortement associé à celui des moellons de grès (le schiste fut aussi usité à Gorges). La mise en œuvre la plus classiquement rencontrée sur cette zone est une façade antérieure en moellon avec rehausse en bauge et des pignons et une façade postérieure en bauge. La bauge est parfois plus présente sur les dépendances. Les communes au sud de la Sèves offrent un usage plus conséquent de cette technique. Ces constructions, pour l'essentiel du 18 et 19^e siècles, utilisent la bauge* en association au moellon généralement de grès parfois de schiste (à Saint-Matin-d'Aubigny) ou de granit (à Feugères et Saint-Matin-d'Aubigny). Les ocres jaune et rouge des terres utilisées offrent une heureuse complémentarité chromatique aux couleurs des grès (jaune, rose ou gris), des schistes (vert) ou des granites (bleu). La variété des associations, la qualité des mises en œuvre et les associations de couleurs font de ce **patrimoine terre un facteur très marquant de l'identité architecturale du secteur.**

La **rénovation du bâti en bauge*** sur le territoire de la communauté de communes **constitue donc un enjeu important.** En effet, par manque de connaissance technique et des particularités de ce patrimoine, nombres de bâtisses ont été et sont encore dénaturées (enduits ciments sur les façades, modifications des charpentes, doublage de la terre par une maçonnerie de pierre...). Dans le cadre d'une rénovation d'une bâtisse en bauge*, il est important de respecter quelques principes : comprendre le bâtiment (son histoire, son équilibre, ses problèmes...), limiter les modifications, choisir les techniques et matériaux adaptés, s'adjoindre les compétences de professionnels connaissant le matériau et formés aux techniques. Depuis 1993, **159 dossiers de propriétaires d'édifices en bauge*** sur le territoire de la communauté de communes **ont bénéficié de subventions du Parc pour des travaux de restauration.**

Dans le cadre d'un projet d'éco-construction*, le matériau terre, en complément d'autres matériaux, peut être très intéressant. Ses deux intérêts majeurs, en plus de sa solidité et son entretien aisé, sont ses qualités de régulation de l'hygrothermie (la terre régule l'humidité de l'air ambiant) et son inertie (elle emmagasine la chaleur et la restitue une dizaine d'heures après). La terre crue peut être mise en œuvre dans les nouvelles constructions selon plusieurs techniques : en mur porteur selon les techniques de bauge* ou du pisé (terre compactée dans des coffrages), ou en second œuvre sous forme de cloison en brique, d'isolation ou de remplissage d'ossature en terre allégée avec de la paille ou des copeaux de bois, ou encore sous forme de finition en enduits ou peintures. **Sur le territoire de la communauté de communes, un projet de construction va utiliser le matériau terre : les futurs locaux de la communauté de communes à Périers (mur non porteur en pisé).**

Pour mener à bien les projets locaux d'éco-constructions* utilisant la terre crue ou de rénovation de bâtiments en bauge*, plusieurs entreprises du territoire ou à proximité ont été formées aux techniques.

La paille et la terre constituent les deux éco-matériaux* disponibles et en quantité importante, sur le territoire de la communauté de communes.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Inventaire du patrimoine bâti bauge* sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2009)

Publications

- Architectures en terre, marais du Cotentin et du Bessin (2009)
- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Terres de bâtisseurs » (2010)
- Collection CONSEIL du Parc : « Restaurer son bâti en terre » (2010)

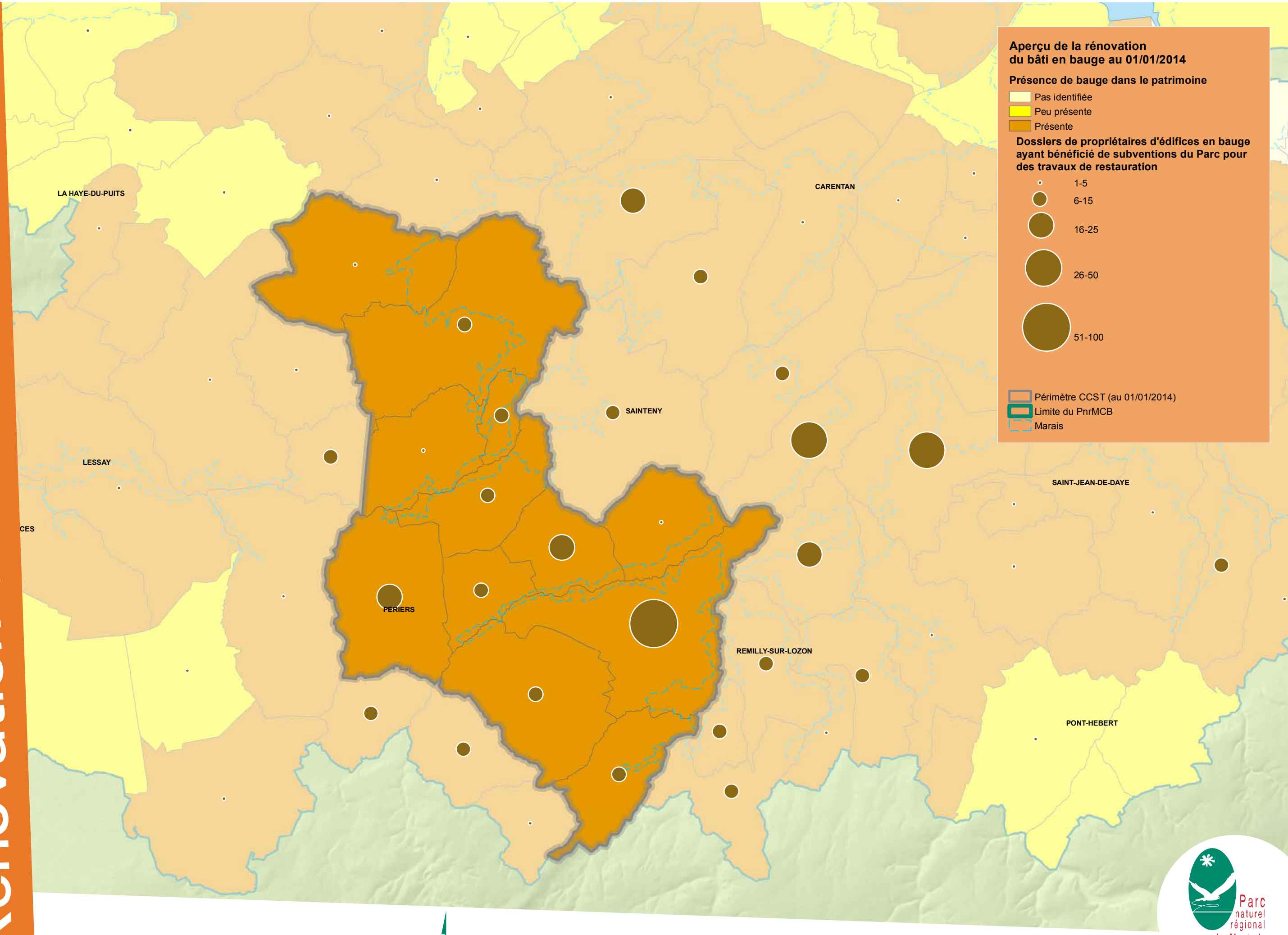
ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 1994, le Parc a mis en place le « **Fonds de sauvegarde terre et chaume*** » qui soutient les propriétaires particuliers et les communes, ayant un bâti en terre et/ou couvert en chaume*, dans leurs travaux de rénovation ou de constructions neuves en terre crue
- Régulièrement, le Parc organise des **formations sur l'éco-construction* et la rénovation du patrimoine bâti en terre**, auprès des artisans, des futurs artisans, des particuliers...
- Le Parc a mis en place, avec le soutien de la Fondation de France, un dispositif expérimental appelé « **EnerTerre** ». Cette expérimentation tente de lutter contre la précarité énergétique en organisant des chantiers participatifs de rénovation de maisons en terre.

DONNEES SIG

- Patrimoine bâti en bauge*

Rénovation du bâti en bauge



ORIENTATION 6 : STIMULER LES FILIÈRES ET LES INITIATIVES LOCALES
ORIENTATION 7 : DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE AUTOUR DES LOISIRS DE NATURE ET DE LA DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser le maintien des spécificités de l'agriculture du territoire (lait, herbe...) et le développement des filières courtes et des signes de qualité (AOC, AB...) (*Mesure 23*)
- Renforcer l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines (*Mesures 29 et 30*)

INFORMATIONS

Sur le territoire de la communauté de communes, **l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines est importante et diversifiée**. Le territoire dispose d'un « Point Information Tourisme » communautaire.

Offre « Parc »

- La Maison du Parc (Saint-Côme-du-Mont, à 15km de la communauté de communes) : informations touristiques, films documentaires, expositions temporaires, visites guidées, animations, observation des oiseaux, découverte des marais...

- **1 site de découverte** : « Le Donjon du Plessis » au Plessis-Lastelle. Ce point de vue dispose de deux tables de lecture du paysage. Le long du chemin de croix menant au donjon, 14 stations retracent les faits marquants de l'histoire locale. Un pupitre pédagogique a également été installé au niveau du parking.

- **2 sentiers d'interprétation** (petite randonnée jalonnée de stations sur le patrimoine) : « Le Marais Saint-Clair » (2,8km – 2h) à Marchésieux et « La roselière des Rouges-Pièces » (0,8km – 0h30) à Marchésieux

- **1 pupitre d'information** : « Chapelle Saint-Anne » à Gorges

Promenades et randonnées

Le territoire de la communauté de communes comprend **128 km de linéaires inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, dont 68 km de chemins ruraux**.

- Boucles locales : 13 circuits de randonnée répertoriés dans le topoguide de la communauté de communes « Randonnées dans la région de Périers » dont 3 repris dans le topoguide du Parc « Les plus belles balades des Marais du Cotentin et du Bessin », 1 véloroute répertoriée dans le topoguide « La Manche à vélo » ...

- Grands itinéraires : Les Chemins du Mont-Saint-Michel...

Activités de pleine nature

- Activités équestres : Centre équestre de « La Minostrande » (Marchésieux)

- Autres : « Golf Centre Manche » (Saint-Martin-d'Aubigny)

Patrimoine et lieux de visite

- Musées : Maison des Marais (Marchésieux), Maison de la Brique de Basse-Normandie (Saint-Martin-d'Aubigny), Village des années 30 (Saint-Martin-d'Aubigny)

- Fermes pédagogiques : Ferme de la Tournerie (Raids)

- Autres : Base de loisirs « L'étang des Sarcelles » (Saint-Martin-d'Aubigny), Mini Train des Marais (Saint-Martin-d'Aubigny)

Saveurs et savoir-faire

- Saveurs du terroir : Fromagerie de Beaucoudray (Produits laitiers-Le Plessis-Lastelle)

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Panneaux Relais d'Information Service

Publications

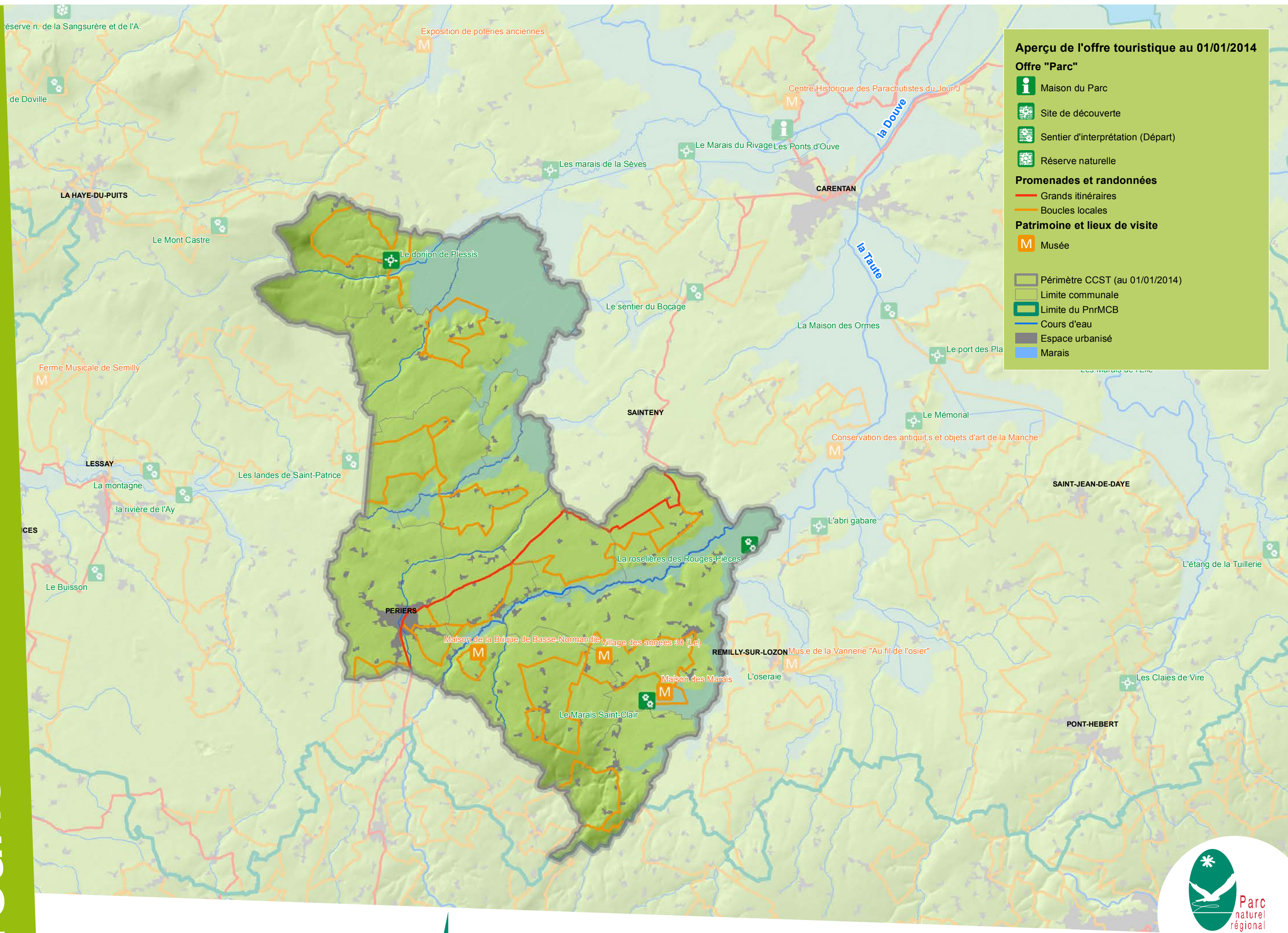
- Carte de visite 2014-2015 (2014)
- Des marais entre deux mers (2014)
- Brochure « Maison du Parc » (2014)
- Collection DECOUVERTE du Parc : « Où voir la terre ? » (2014), « Où voir la nature ? » (2014), « Where to watch our wildlife » (2014)
- Guide de pêche (2004)
- Fiches randonnées (2012)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 1991 et dans le cadre de sa politique « **Valorisation du patrimoine** », le Parc accompagne les collectivités souhaitant créer ou rénover un projet d'interprétation.
- Le Parc apporte un appui technique aux collectivités désirant élaborer ou réviser un **topoguide de randonnée**.
- Le Parc met en place des **panneaux Relais d'Information Service** (R.I.S.) dans les communes se mettant en conformité avec la Loi sur la Publicité.

DONNEES SIG

- Offre Parc
- Sentiers d'interprétation
- Tourisme



Aperçu de l'offre touristique au 01/01/2014

Offre "Parc"

- Maison du Parc
- Site de découverte
- Sentier d'interprétation (Départ)
- Réserve naturelle

Promenades et randonnées

- Grands itinéraires
- Boucles locales

Patrimoine et lieux de visite

- Musée

Autres symboles :

- Périmètre CCST (au 01/01/2014)
- Limite communale
- Limite du PnrMCB
- Cours d'eau
- Espace urbanisé
- Marais



ORIENTATION 8 : INTÉGRER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PRATIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

ORIENTATION 9 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES LOCALES RENOUVELABLES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Répondre aux préoccupations environnementales (économie d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, éco-conception et éco-matériaux*...) (*Mesures 19 et 33*)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables* locales (bois, éolien, solaire, méthanisation...) (*Mesures 34, 35 et 36*)

INFORMATIONS

Face aux enjeux environnementaux et aux risques du réchauffement climatique, le Parc, comme d'autres collectivités couvrant le territoire de la communauté de communes, s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial* (validé en 2010 et reconnu à l'échelle nationale). Par la mise en œuvre de son programme d'actions, le Parc a l'ambition de contribuer à **diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050**, par rapport aux émissions de 1990. La réalisation de cet objectif permettra d'atteindre à l'échelle du Parc un niveau d'émission de 75 kteq CO₂/an en 2050 (soit 5 kteq CO₂/an à l'échelle de la communauté de communes) contre 290 kteq CO₂/an en 2005 (soit 20 kteq CO₂/an à l'échelle de la communauté de communes).

Sur un territoire rural et agricole comme celui de la communauté de communes, les **principales actions pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre** sont les suivantes : faciliter les économies d'énergie dans l'habitat, limiter les déplacements en voiture, favoriser le développement des déplacements doux, développer l'utilisation des énergies renouvelables* et limiter l'étalement urbain.

La communauté de communes dispose de sources d'énergie renouvelables* diversifiées. Du fait du caractère bocager du territoire, le bois (issu principalement de l'entretien des haies) et le biogaz (issu des matières organiques fermentescibles) constituent les deux potentiels énergétiques renouvelables les plus importants localement. **Deux chaudières à bois collectives** sont en service sur le territoire : Périers (450 Kw) et Marchésieux (150 Kw). On dénombre également **3 chaudières à bois déchiqueté** chez les agriculteurs.

Dans un objectif de gestion et de restauration du bocage, **plusieurs programmes de replantation ont été menés de 1997 à 2007** par le Parc (6 km de haies plantés/restaurés, 12 exploitations agricoles concernées). Depuis 2007, **13 Plans de Gestion du Bocage ont été élaborés** (7,2 km de haies plantés/restaurés) pour continuer de mettre en œuvre une gestion raisonnée et durable de la ressource en bois.

La communauté de communes se situe également dans une zone très favorable pour l'exploitation du gisement éolien et favorable à l'exploitation des ressources solaires. En 2005, une étude d'identification des sites envisageables pour le développement raisonné de l'éolien a été menée sur la communauté de communes, avec l'appui du Parc. **Une ferme éolienne de 7 machines est en fonctionnement** sur les communes de Gorges et Gonfreville.

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 2007, le Parc anime une politique « **Plans de Gestion du Bocage** » qui soutient les agriculteurs souhaitant replanter des haies ou entretenir le bocage, avec des pratiques durables.
- Le Parc accompagne les bourgs structurants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de **Schémas de déplacements doux**.
- Le Parc apporte un premier conseil aux collectivités et aux acteurs du secteur tertiaire pour **l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**.
- Au travers d'une « **convention climat** », le Parc propose aux communautés de communes de s'engager en faveur des économies d'énergie et du climat.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Plan Climat Énergie Territorial du Parc* (2010)
- Production d'énergies renouvelables* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin (2006)*
- Étude de la filière bois-énergie de la CC Sèves-Taute (2010)
- Étude pour le développement des déplacements doux sur la commune de Périers (2010)

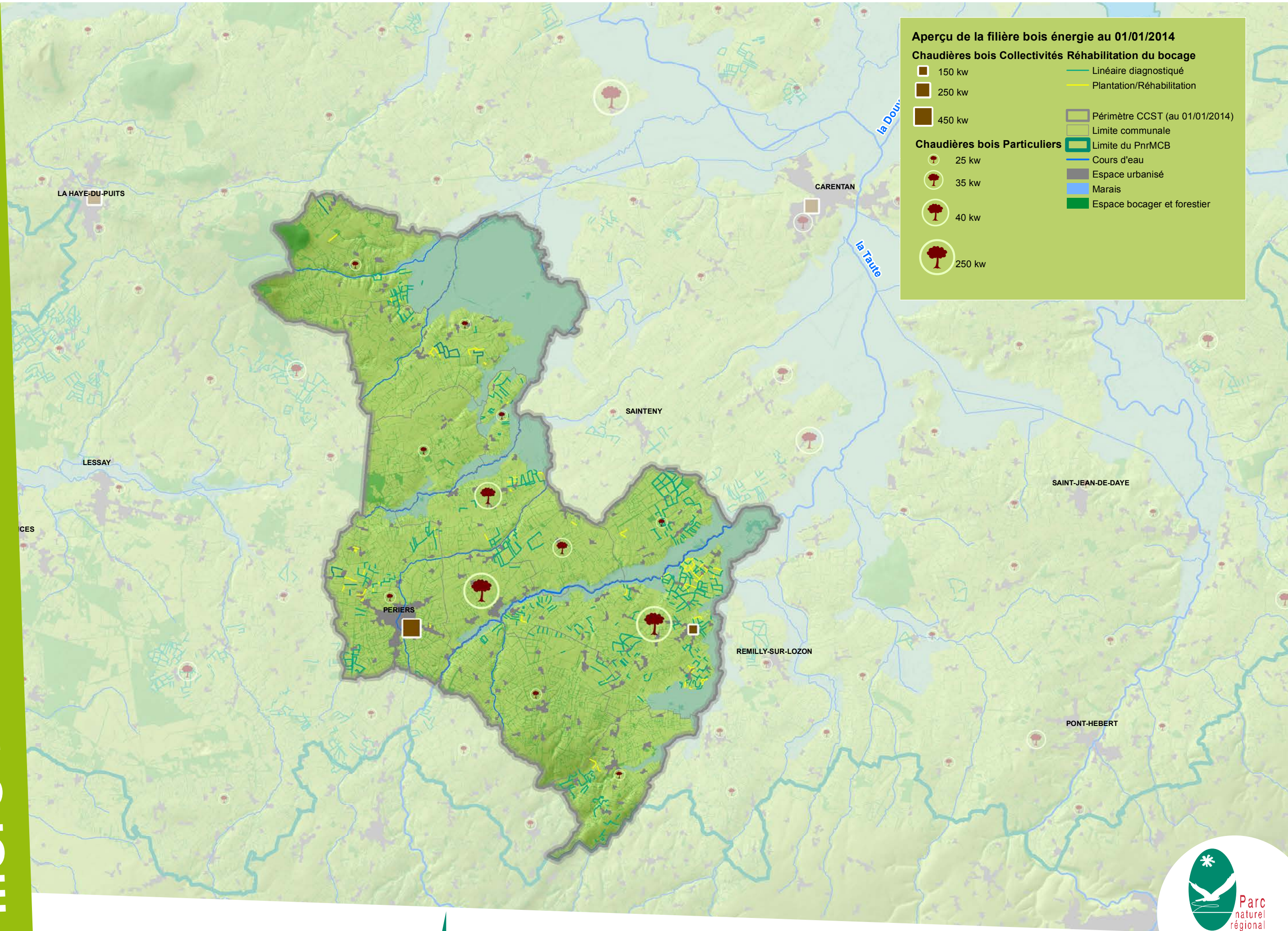
Publications

- Fiches techniques : Performance environnementale dans les entreprises touristiques (2010)
- Les essenc'ielles (2006)
- Développement raisonné de l'éolien (2006)

DONNEES SIG

- Chaudières bois collectives
- Chaudières bois déchiqueté individuelles
- Bocage (en construction)

Filière Bois Énergie



Aperçu de la filière bois énergie au 01/01/2014

Chaudières bois Collectivités Réhabilitation du bocage

- 150 kw
- 250 kw
- 450 kw

Chaudières bois Particuliers

- 25 kw
- 35 kw
- 40 kw
- 250 kw

Autres symboles et couleurs :

- Linéaire diagnostiqué
- Plantation/Réhabilitation
- Périmètre CCST (au 01/01/2014)
- Limite communale
- Limite du PnrMCB
- Cours d'eau
- Espace urbanisé
- Marais
- Espace bocager et forestier



PLAN DE PARC

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver ou restaurer les caractéristiques et les fonctionnalités écologiques des marais (*Plan de Parc*)
- Conserver le caractère ouvert des marais (*Mesures 3 et 14, Plan de Parc*)
- Préserver les caractéristiques paysagères actuelles des monts (*Mesure 14, Plan de Parc*)
- Préserver les caractéristiques écologiques et paysagères des landes (*Mesure 14, Plan de Parc*)
- Maintenir les caractéristiques et les fonctionnalités des franges bocagères des marais* (haies, ouvertures visuelles, sièges d'exploitation...) (*Mesures 14 et 19, Plan de Parc*)
- Maintenir les qualités paysagères et environnementales des bocages (*Mesures 14, 15 et 19, Plan de Parc*)

INFORMATIONS

Sur le territoire de la communauté de communes, on retrouve **deux espaces de marais** : les marais de la Sèves (vallée de la Sèves, marais de Gorges) et les marais de la Taute (vallée de la Taute, vallée de la Venloue). Ces marais font partie de ce qu'on appelle « Les marais du Cotentin et du Bessin ». Identifiés en ZNIEFF, au titre des directives oiseaux et habitats et de la convention RAMSAR, les marais du Cotentin et du Bessin constituent une des plus importantes zones humides de l'Ouest de la France et est reconnue mondialement pour sa biodiversité*.

Les marais sur le territoire de la communauté de communes, et en particulier les marais tourbeux d'Auxais, de la roselière des Rouges-Pièces et de la tourbière de Baupte, présentent **une haute valeur écologique**, en raison de l'avifaune migratrice qui y séjourne et de la diversité des espèces animales et végétales. La plupart des marais du territoire possède **un caractère ouvert affirmé**. Le maintien des caractéristiques paysagères et environnementales des marais est étroitement lié au maintien des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage...) dans ces espaces.

Les **franges bocagères des marais*** (espaces d'une extrême sensibilité) **sont majoritairement floues** (pas de limites visuellement marquées entre le marais et le haut-pays) sur le territoire de la communauté de communes. Les franges des marais de la Sèves comme ceux des marais de la Taute sont assez homogènes. Elles se caractérisent par **des pentes faibles et une forte présence du bâti en bordure de marais** (bourgs, hameaux, fermes...).

Le bocage sur la communauté de communes est, dans l'ensemble, **bien préservé**. On peut néanmoins distinguer, sur le territoire de la communauté de communes, **deux types de bocage** :

- Le bocage au nord de la RD900 : bocage mixte, avec des tailles de parcelles hétérogènes et une proportion à peu près équivalente de cultures et de prairies.

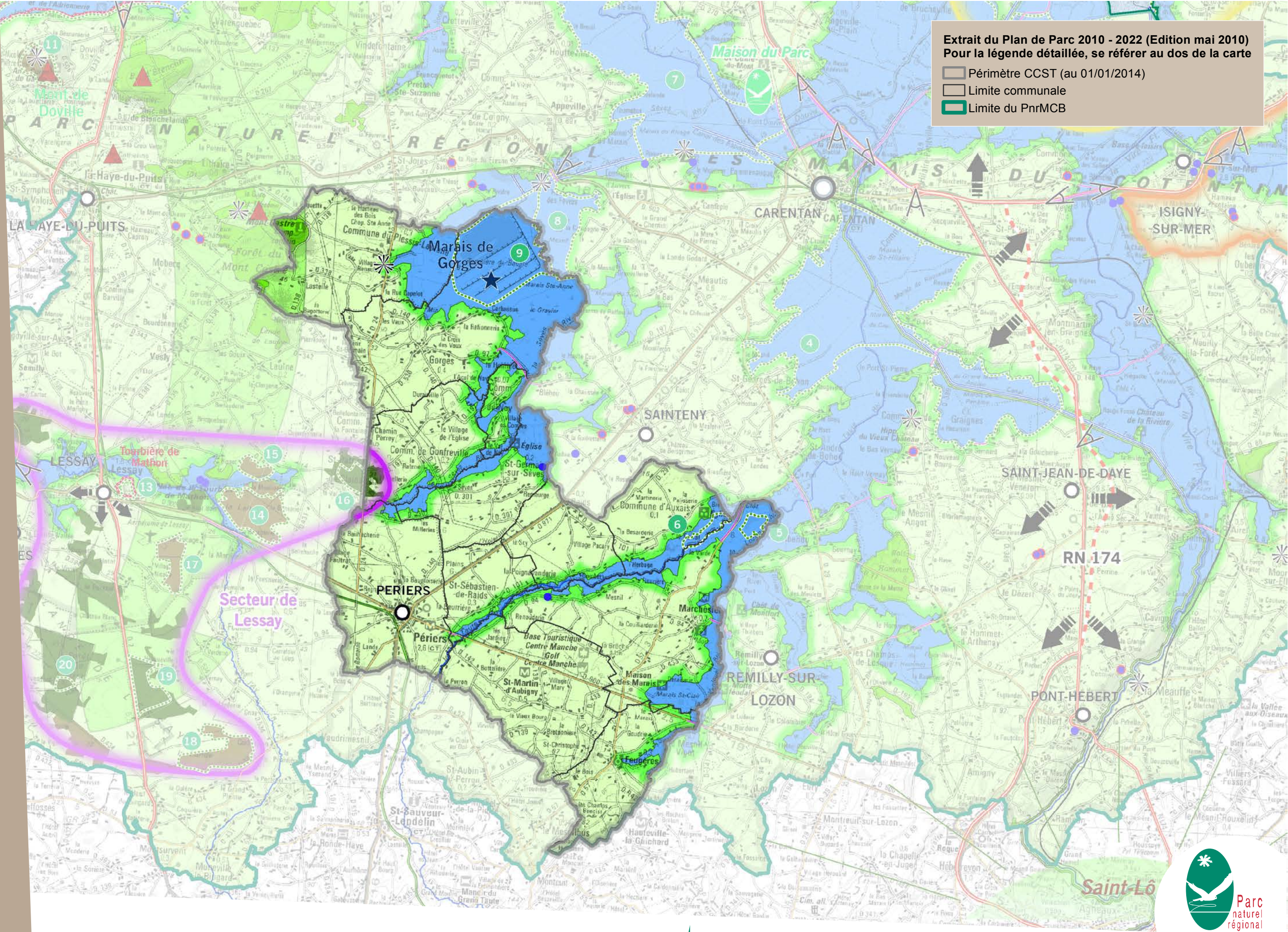
- Le bocage au sud de la RD900 : bocage fermé, avec un maillage dense de haies et une prédominance des prairies.

Dans les deux cas, les essences dominantes sont le chêne et le frêne.

Extrait du Plan de Parc

Extrait du Plan de Parc 2010 - 2022 (Edition mai 2010)
Pour la légende détaillée, se référer au dos de la carte

- ▭ Périmètre CCST (au 01/01/2014)
- ▭ Limite communale
- ▭ Limite du PnrMCB



Gérer et Préserver		
Espaces à forts intérêts écologiques et paysagers		
 ZIEM : Zone d'Intérêt Ecologique Mojeur	Pôles de biodiversité exceptionnels, coeurs de nature, au sein des zones classées (Natura 2000, Ramsar, ...). - Accompagner la mise en oeuvre de plans de gestion et/ou de mesures réglementaires de protection.	p. 114
 Marais	Zones humides présentant une biodiversité extrêmement riche et un paysage ouvert. - Maintenir et conforter les pratiques agricoles, concilier les différents usages et assurer une gestion optimale des niveaux d'eau, ...	p. 116
 Monts	Uniques points culminants, visibles de loin et offrant des vues sur le Parc. - Restaurer l'ouverture des monts non boisés et mettre en oeuvre des pratiques sylvicoles durables sur les monts boisés.	p. 117
 Landes ouvertes	Mosaïques de milieux ouverts et fermés, riches en biodiversité et aux ambiances particulières.	p. 118
 Landes boisées	- Maintenir des pratiques d'entretien dans les zones ouvertes, restaurer les secteurs enrichis et développer des pratiques sylvicoles durables pour les parties boisées.	
Espaces à intérêts écologiques et paysagers		
 Franges bocagères des marais	Transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais. - Maîtriser le développement de l'urbanisation et des aménagements, favoriser le maintien des exploitations agricoles et de la trame bocagère.	p. 119
 Bocages	Zone présentant d'importants maillages de haies, constituant une forêt linéaire et des corridors écologiques. - Maintenir une trame bocagère, restaurer la qualité des haies et les valoriser dans une filière énergétique.	p. 122
Continuités écologiques		
 Ensemble de massifs boisés	Zones dans lesquelles les structures végétales continues (réseaux de fossés et de haies, ensembles de prairies et de boisements) permettent aux espèces d'évoluer. - Intégrer le maintien de ces éléments structurants dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.	p. 122
 Marais		
Zones de prélèvement d'eau		
 Captages d'eau souterraine	Zones identifiées comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans un territoire où la ressource en eau est reconnue d'intérêt majeur à l'échelle régionale.	p. 123
 BAC prioritaires	- Conduire des actions favorables au maintien de la ressource en eau et de sa qualité, prenant en compte les interactions entre la zone humide et les eaux souterraines.	
Impulser et Accompagner un éco-développement <i>Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones à enjeux spécifiques</i>		
Zones de développement touristique et résidentiel		
 Littoraux	Zones où les milieux naturels de grandes richesses sont imbriqués, attractives pour le développement touristique et l'habitat résidentiel (🏡). - Maîtriser et accompagner le développement urbain, notamment dans les secteurs les plus convoités, en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et à long termes, les changements climatiques. - Mettre en valeur les milieux naturels et les paysages dans les aménagements.	p. 124
Zone de développement économique et urbain dans un espace contraint		
 Secteur de Lessay	Zone de développement économique et urbain (➡) entourée d'espaces à fortes valeurs écologiques et paysagères. - Intégrer les préoccupations de corridors écologiques et de qualité environnementale dans les projets.	p. 126
Zone de forte homogénéité et qualité architecturale		
 Communes de la Vallée de l'Aure	Communes ou parties de communes où la qualité des ensembles architecturaux est particulièrement intéressante, encore peu touchées par le développement urbain. - Intégrer des recommandations architecturales et de formes urbaines adaptées aux caractéristiques de ce secteur dans les projets d'extension du bâti.	p. 127
Zone de fort potentiel de développement urbain et économique futur		
 Nouvel axe RN 174	Zone où l'ouverture de cet axe va générer un développement nouveau, une barrière écologique et un impact paysager. - Mettre en oeuvre des projets d'aménagements cohérents, prenant en compte les sensibilités et les qualités environnementales et paysagères.	p. 127
Aménager et Découvrir		
 Cônes de vue	Le long des routes, ils offrent la possibilité de découvrir les paysages du Parc.	p. 128
 Points de vue aménagés	Aménagés par le Parc, ces points de vue offrent des panoramas de qualité sur les paysages du territoire.	p. 128
 Traversées de marais	Elles apportent aux utilisateurs de ces routes un cadre privilégié de découverte des paysages de marais.	p. 129
 Voies vertes	Réservées à la circulation non motorisée, elles rendent l'offre de randonnée du Parc dense et de qualité.	p. 129
Périmètre d'étude 2008 du Parc naturel régional (154 communes) (Périmètre définitif : 150 communes adhérentes)		
 Pôle d'emploi de l'espace rural	 Maison du Parc	
 Bourg structurant	 Dune	
 Influence des pôles urbains voisins	 Massif boisé	
 Voie SNCF	 Réserve Naturelle Nationale	
 Route principale	 Carrière de tourbe en voie de réhabilitation (plan d'eau)	
 Route secondaire	 Site particulier pour leurs caractéristiques géomorphologiques...	
 RN 174 en construction	 Site remarquable pour leur patrimoine naturel, paysager et historique : Opération Grand Site « Normandie 44 »	
 Canal		
 Cours d'eau		

 des Marais du Cotentin et du Bessin - Dépôt légal à parution : mai 2010 - Tirage : 500 ex.

Autorisation de reproduction n° 4307047

Sources : Pnr des Marais du Cotentin et du Bessin - Cartes issues des fichiers © BD topo ©IGN Paris - Fond IGN Scan 100 000*

Copie et reproduction interdites

ANNEXES

Glossaire

Bibliographie

Documents disponibles sur le serveur FTP

Données SIG disponibles sur le serveur FTP

Glossaire

Agenda 21

Document pratique et opérationnel, programme concret d'actions, destiné à renforcer la prise en compte du développement durable sur un territoire. Il doit traduire une volonté politique et être élaboré avec les acteurs locaux.

Bauge

Technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives.

Biodiversité

Diversité naturelle des organismes vivants (écosystèmes, espèces, gènes...).

Chaume

Mode de couverture utilisant des fibres végétales (pailles de blé, tiges de roseaux...).

Cône de vue

Espace visible depuis un point donné.

Continuité écologique

Ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité* remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité*).

Eco-construction

Création, restauration, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'environnement tout au long de son cycle de vie (depuis son édification jusqu'à sa démolition).

Eco-matériau

Matériau de construction qui répond aux critères techniques habituellement exigés des matériaux de construction, mais aussi à des critères socio-environnementaux, tout au long de son cycle de vie.

Energies renouvelables

Énergies produites par différents processus naturels (rayonnement solaire, vent, bois...) et se renouvelant assez rapidement pour être considérées comme inépuisables à l'échelle de temps humaine.

Franges bocagères des marais

Espace de transition entre le bas pays (marais) et le haut pays (bocage).

Plan Climat Énergie Territorial

Projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique.

Sites Natura 2000

Sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Traversées de marais

Routes franchissant les marais.

Unités paysagères

Portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes.

Zones d'Intérêt Écologique Majeur

Pôles de biodiversité* exceptionnels identifiés par le Parc.

Bibliographie

Ouvrages

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Charte 2010-2022*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Atlas cartographique*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2007.

Biotope, *Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2012.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *État des lieux et éléments de diagnostic du SAGE Douve-Taute*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

CERESA, *Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2012.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Plan Climat Énergie Territorial du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Sites internet

www.parc-naturels-regionaux.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

www.eau-seine-normandie.fr

www.environnement-sante-manche.org

www.geoportail.gouv.fr

Documents disponibles sur le serveur FTP

Charte du Parc

- Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Plan de Parc – Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Charte 2010-2022 surlignée, PnrMCB (2012)
- Atlas cartographique, PnrMCB (2007)

Biodiversité

- Document d'objectifs du Site Natura 2000* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Document d'objectifs du Site Natura 2000* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Atlas cartographique des Sites Natura 2000* Directives Habitats et Oiseaux « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » PnrMCB (2010)
- Document d'objectifs du Site Natura 2000* Directive Habitat « Havre de Saint-Germain-sur-Ay – Landes de Lessay », PnrMCB, CPIE du Cotentin (2009)
- Annexes du Site Natura 2000* Directive Habitat « Havre de Saint-Germain-sur-Ay – Landes de Lessay », PnrMCB, CPIE du Cotentin (2009)
- Atlas cartographique du Site Natura 2000* Directive Habitat « Havre de Saint-Germain-sur-Ay – Landes de Lessay », PnrMCB, CPIE du Cotentin (2009)
- Rapport de l'Approche intercommunale des TVB et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux, PnrMCB (2012)
- Atlas cartographique de l'Approche intercommunale des Trames Vertes et Bleues et de la nature ordinaire dans les espaces publics communaux, PnrMCB (2012)
- Rapport de l'Approche intercommunale de la nature ordinaire dans les espaces communaux et les bords de route, PnrMCB (2012)
- Rapport de l'Étude des impacts agricoles liés à la remontée des eaux de la tourbière de Bauppte, PnrMCB (2010)
- Diagnostic de l'Étude de valorisation touristique du marais de Gorges, PnrMCB (2010)
- Présentation des scénarios de l'Étude de valorisation touristique du marais de Gorges, PnrMCB (2010)
- Stratégie et programme d'action de l'Étude de valorisation touristique du marais de Gorges, PnrMCB (2011)

Eau

- État des lieux et éléments de diagnostic du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2010)
- Synthèse de l'état des lieux du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2010)
- Scénario tendanciel du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2013)
- Scénarios alternatifs du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2013)
- Stratégie du SAGE Douve-Taute, PnrMCB (2014)
- État des lieux et diagnostic de l'Étude diagnostique des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Sèves et de la Taute, PnrMCB (2013)
- Enjeux et orientations de l'Étude diagnostique des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Sèves et de la Taute, PnrMCB (2013)
- Programme d'actions de l'Étude diagnostique des milieux aquatiques sur les bassins versants de la Sèves et de la Taute, PnrMCB (2013)

Paysage

- Parties 1 et 2 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 3 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 4 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Fiche paysagère du point de vue Le Donjon du Plessis, PnrMCB (2013)

Panneaux Relais d'Information Service

- Plans communaux : Feugères (2008), Saint-Germain-sur-Sèves (2005)

Énergie-Climat

- Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Synthèse du Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Programme d'actions du Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Production d'énergies renouvelables* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Observatoire Bas-Normand de l'Énergie et du Climat (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin, Explicit (2006)
- Étude de la filière bois-énergie de la CC Sèves-Taute, ADEN (2010)
- Rapport de l'Étude pour le développement des déplacements doux sur la commune de Périers, PnrMCB (2010)
- Fiches accessibilités de l'Étude pour le développement des déplacements doux sur la commune de Périers, PnrMCB (2010)

Données SIG disponibles sur le serveur FTP

Informations valables pour toutes les données :

- Système de coordonnées projetées : RGF93_Lambert93
- Format : SHAPE
- Modalité de mise à disposition des données : signature et respect de l'acte d'engagement "Conditions d'utilisation d'un répertoire numérique de données géographiques extrait du Système d'Information Géographique du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin"

Données de cadrage

Information valable pour les données de cadrage :

- Toutes les données ne sont pas disponibles sur le serveur FTP du Parc, mais elles peuvent être fournies sur simple demande au Parc.

Nom de la donnée	Auteur/propriétaire	Territoires/Années
SCAN 25® topographique	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2003, 2009)
SCAN 100®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2003, 2007)
BD TOPO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2006, 2011)
BD CARTO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2002)
BD ORTHO®	IGN/IGN	Calvados (2005, 2009), Manche (2007, 2010)
BD ORTHO® Historique	IGN/IGN	Manche (1947)
BD CARTHAGE®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2005, 2011)
CG Ortho®	CG 14 et 50/CG 14 et 50	Calvados (2001, 2006), Manche (2002, 2007)
BD CORINE Land Cover®	IFEN/IFEN	Calvados et Manche (2000, 2006)
BD Tache Urbaine®	DREAL Basse- Normandie/DREAL Basse-Normandie	Basse-Normandie (2002)

Données thématiques

Informations valables pour toutes les données thématiques :

- Champs de base : superficie, périmètre, coordonnées du centroïde en X, Y en Lambert93
- Type de données : les données thématiques sont des données d'études. Elles ne peuvent être considérées comme exhaustives et doivent faire l'objet de vérifications avant d'être utilisées.

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoire/ Année	Description sommaire	Principaux champs
Zones d'intérêt Écologique Majeur (ziem_08)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Périmètres des Zones d'Intérêt Écologique Majeur identifiées dans la Charte 2010-2022 du Parc	Numéro, Nom
Nids de cigognes (cigogne_nouv_10_temp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Nids de cigognes blanches inventoriés dans le cadre du suivi annuel des populations	Commune, Lieu dit, support de nid
Colonies de chauves- souris (chiro_batiment_temp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Colonies de chauve-souris inventoriées dans les bâtiments publics dans le cadre de plusieurs stages	
Haies (combi_haie_complt_zone arb_etendu)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Haies issues de la BD TOPO 2006 et enrichies par photo-interprétation de l'orthophoto (BD ORTHO 2007)	

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoires/ Année	Description sommaire	Principaux champs
Réservoirs de biodiversité (tvb_lhdp_st_reservoir_bi odiversite_aquatique, ...bois, ...humide, ...landes, ...littoral)	Biotope/PnrMCB	Cdc LHDP- Cdc ST/ 2012	Réservoirs de biodiversité identifiés dans le cadre d'une approche intercommunale des continuités écologiques, réalisée par le bureau d'études Biotope pour le compte du Parc	Numéro, Types de milieux naturels, Réservoir
Occupation du sol (tvb_lhdp_st_occsol)	Biotope/PnrMCB	Cdc LHDP- Cdc ST/ 2012	Occupation du sol obtenue par photo-interprétation et croisement de nombreuses informations (BD TOPO, déclaration PAC, données naturalistes...)	Numéro, Libellé, Source
Ouvrages hydrauliques (ouvrage_hydr_09)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Ouvrages hydrauliques inventoriés dans le cadre de différentes études	Commune, Gestionnaire, Nom, Type, Propriétaire
Unités paysagères et sous-unités paysagères (up_ceresa_mcb)	CERESA/PnrMCB	PnrMCB/ 2011	Périmètres des sous-unités paysagères identifiées dans le document de référence sur les paysages du Parc	Numéro, Nom unité, Nom sous-unité
Patrimoine bâti CdC Sèves-Taute (inv_patrimonial_detail_p ac)	PnrMCB- CRBN/PnrMCB-CRBN	Cdc ST/ 2004	Bâtiments (principaux et secondaires) repérés et/ou sélectionnés dans le cadre de l'Inventaire du patrimoine de la région Basse-Normandie	Référence, Commune, Type dossier, Type sélection, Dénomination
Patrimoine bâti en bauge (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Édifices en bauge étudiés lors de l'inventaire thématique "bauge" mené entre 2004 et 2009 sur le Parc des Marais	<i>En construction</i>
Offre Parc (poi_touristique_10)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2012	Points d'intérêt touristiques (sites de découverte, sentiers d'interprétation, points de vue...) aménagés avec l'aide du Parc et valorisés par le Parc dans sa carte de visite 2013-2014	Commune, Nom, Type
Sentiers d'interprétation (pnrncb_sentier_d'interpr etation_2013.shp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Itinéraires des sentiers d'interprétation situés sur le territoire du Parc	Commune, Nom, Typologie
Tourisme (bd_tourisme_2014)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Lieux pratiques pour séjourner sur le Parc (restaurants, location de voiture, gîtes et meublés, musées...) valorisés par le Parc sur son site internet	Commune, Nom, Type (Edition)
Chaudières bois collectives (chaudiere_bois_collectiv e)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Chaudières bois collectives et industrielles (copeaux, granulés, bûches) en service ou en projet sur le territoire du Parc	Commune, Puissance, Système, Année de création
Chaudières bois déchetées individuelles (chaudiere_bois_dech_ind ividuelle)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Chaudière bois déchetées individuelles (agriculteurs ou particuliers) en service	Commune, Puissance, Système
Bocage (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Haies inventoriées par photo-interprétation de l'orthophoto	<i>En construction</i>